

4° " Quand on porte l'Ostensoir de la sacristie à l'autel, dit l'abbé d'Ezerville, et qu'on le rapporte de l'autel à la sacristie, il est important de le recouvrir d'un petit voile blanc qu'on laisse dessus jusqu'à ce qu'on y introduise la sainte eucharistie ; et aussitôt après qu'on l'en a retirée, on le recouvre du même voile, afin de le soustraire à la vue des fidèles, et de ne pas les exposer à des méprises préjudiciables au respect que l'on doit à ce divin sacrement ; tel est l'usage suivi à Rome et dans toutes les églises d'Italie. Tel est aussi l'enseignement de tous les liturgistes : *Ad altare defertur ostensorium velo abductum*, dit Gardellini sur l'Instruction Clémentine, §. 19, no 2."

" C'est un abus grave (*gravior abusus*), dit aussi De Amicis, qu'un laïc, quelquefois sans aucun vêtement ecclésiastique, apporte à l'autel l'Ostensoir pas voilé. Cela excite l'étonnement des personnes pieuses et est tout à fait réprouvé par les lois ecclésiastiques. L'Evêque dans sa visite pastorale doit voir à faire disparaître cet abus."

5° Le Saint-Sacrement exposé dans l'Ostensoir doit toujours être placé sous le dais qui surmonte le trône appelé vulgairement l'*exposition*.

L'exposition ne doit pas être fixe et rester à demeure sur l'autel ; elle n'est faite que pour le Saint-Sacrement exposé et l'on ne peut y placer la croix de l'autel.

" Quand l'autel est surmonté d'un baldaquin, dit Le Vavasour, suspendu à la voûte ou supporté par des colonnes, le trône est inutile ; l'Ostensoir est alors placé sur un support qui l'élève, si c'est nécessaire. Si l'autel est dépourvu de baldaquin, le trône est indispensable pour abriter l'Ostensoir ; on ne doit pas se contenter d'un support, quelle que soit sa richesse."

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Funérailles de feu l'abbé Vaillancourt.** — Les funérailles de M. l'abbé Arthur Vaillancourt ont eu lieu mercredi dernier, le 20 septembre, dans l'église de Plessisville.

Sa Grandeur Mgr Roy chanta le service funèbre, assisté de Mgr Pelletier, recteur de l'Université Laval, comme prêtre-assistant, de MM. les abbés H. Bouffard, curé de Saint-Malo, et J.-A. Provancher, curé des SS. Anges, comme diacres-assistants.

Les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office étaient remplies par deux enfants de la paroisse: MM. les abbés A. Maheux, professeur au Séminaire, et A. Tardif, professeur au collège de Lévis.